

chaque modèle d'organisation s'organisant autour de deux principes de justice et rejetant ou méconnaissant le troisième. Ainsi le taylorisme s'appuie sur le mérite et l'égalité en excluant l'autonomie ; l'individualisation va promouvoir l'autonomie et le mérite, en développant la responsabilité des salariés, mais de ce fait va exclure l'égalité ; les bureaucraties professionnelles s'appuyant sur l'égalité et l'autonomie, en minimisant le mérite. Dans les trois situations, le sentiment d'injustice prendra corps autour du principe manquant ou minimisé. Ainsi au sein des fonctions publiques, bureaucraties professionnelles types, le sentiment d'injustice naîtra de la non

prise en compte du mérite personnel – ce qui n'exclut pas pour autant un attachement à l'égalité de traitement.

Un livre passionnant, illustré par des situations vécues, qui éclairent des situations souvent confuses en ouvrant des pistes pour l'action, notamment dans le chapitre 9. Le sentiment de justice comme celui d'injustice est le fruit d'une dynamique personnelle et conjoncturelle, issue de la complémentarité et de la contradiction des trois principes de justice : autonomie-égalité-mérite. Une autre façon peut-être d'écrire liberté-égalité-fraternité.

**François Fayol**

## **Dominique Andolfatto et Dominique Labbé**

### **Histoire des syndicats. 1906-2006**

Seuil, 2006. 380 pages, 24 euros

Cette histoire du syndicalisme français s'ouvre sur le Congrès d'Amiens, le 13 octobre 1906, et le vote de la Charte d'Amiens posant le principe de l'indépendance syndicale par rapport aux partis politiques et fondant ainsi un « syndicalisme révolutionnaire » visant l'émancipation du prolétariat et l'expropriation des capitalistes. Le syndicalisme français s'écarte ainsi durablement des modèles social-démocrate et travailliste, tout en étant durablement lié au politique comme le montrent les différents schismes de la CGT.

Ainsi posée, cette histoire du syndicalisme français est surtout une histoire du courant « révolution-

naire », celui de la CGT (et de la CGT-Force ouvrière). Les autres organisations syndicales, notamment la CFTC et la CFDT ne sont évoquées que par rapport à la CGT, comme partenaire, opposant ou pour éclairer le contexte de l'action syndicale CGT.

Le dernier chapitre, La désyndicalisation (1978-2006), propose un survol des trente dernières années et analyse l'évolution des rapports de forces entre les organisations syndicales : le recentrage de la CFDT, la CGT entre conservatisme et nouveau cours, la radicalisation de FO, l'incroyable survie de la CFTC et de la CGC mais aussi le renouveau de l'au-

tonomie (UNSA) et du radicalisme (SUD).

Un livre utile pour mieux connaître les évolutions historiques du « syndicalisme CGT et CGT-FO », mais qui aurait gagné, vu son titre,

de mieux analyser l'originalité du syndicalisme CFTC-CFDT, réformiste dès ses premières années.

**François Fayol**

**Lucie Tanguy**

## **Les Instituts du travail**

### **La formation syndicale à l'Université de 1955 à nos jours**

Presses Universitaires de Rennes, 2006. 256 pages, 20 euros

Lucie Tanguy présente dans ce livre les résultats d'une recherche consacrée à une institution particulière, les instituts supérieurs du travail, associant des universitaires et des syndicalistes de la CFDT, de la CGT et de la CGT-FO. Développer une formation scientifique et supérieure à l'Université pour des militants et responsables syndicaux, une « éducation ouvrière » comme aimait le rappeler Marcel David, initiateur de ce projet dès 1955 à Strasbourg puis à Sceaux en 1961.

Soutenu rapidement et financièrement par le ministère du Travail, les onze instituts supérieurs (deux nationaux, Sceaux et Strasbourg, et neuf régionaux) permettent un développement de la formation syndicale en faisant interagir universitaires et syndicalistes.

L'ensemble de ce système institutionnel, souvent dit en crise ou ina-

dapté, connaît aujourd'hui une évolution qui peut sembler difficile, les attentes des organisations syndicales étant différentes, sans parler de celles des universitaires. Comme le dit pudiquement Lucie Tanguy, « cette institution se montre ainsi prisonnière des compromis inscrits dans ses origines ».

Nés dans le cadre du mouvement pour la formation permanente, les IST doivent désormais s'inscrire dans une dynamique plus large de formation tout au long de la vie, prendre en compte une élévation du niveau de connaissances et de qualification des militants et responsables syndicaux, mais aussi participer à une « reconnaissance professionnelle » des acquis et compétences syndicales, valorisable dans un parcours professionnel.

**François Fayol**